

## Produits structurés : Note explicative des caractéristiques principales d'un produit structuré

Un produit structuré est un placement (fonds d'investissement, titre de créance, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (action, indice boursier...) et d'une formule de calcul prédéfinie. Par exemple, un produit structuré peut offrir un rendement de X % par an si la valeur du CAC 40 a augmenté à une date anniversaire prévue au contrat. En revanche, si cette condition n'est pas remplie et que le produit est conservé jusqu'à son échéance finale, l'investisseur peut subir une perte en capital pouvant aller jusqu'à la baisse de l'indice observée à la maturité.

La grande majorité des produits structurés est indexée soit sur de grands indices boursiers, soit sur de nouveaux indices développés spécifiquement pour le produit, **ce qui implique d'en comprendre les déterminants et évolutions possibles.**

Il peut intégrer différents mécanismes, parmi les plus courants :

- **Remboursement anticipé automatique** : mécanisme prévoyant de mettre automatiquement fin de manière anticipée au produit, sans intervention de l'investisseur, lorsque certaines conditions prédéfinies sont remplies, avec remboursement du capital investi et, le cas échéant, des gains associés. Ces conditions prennent souvent la forme de seuils que l'actif sous-jacent doit atteindre ou dépasser à certaines dates d'observations.

- **Protection (conditionnelle) du capital à l'échéance** :

Les produits structurés peuvent comporter une protection de tout ou partie du capital pouvant être assortie d'une condition, généralement liée à l'évolution du sous-jacent. Si la condition n'est pas remplie, le capital peut être partiellement ou totalement perdu. Une protection plus élevée du capital peut limiter le rendement du produit, par exemple en réduisant le potentiel de gain.

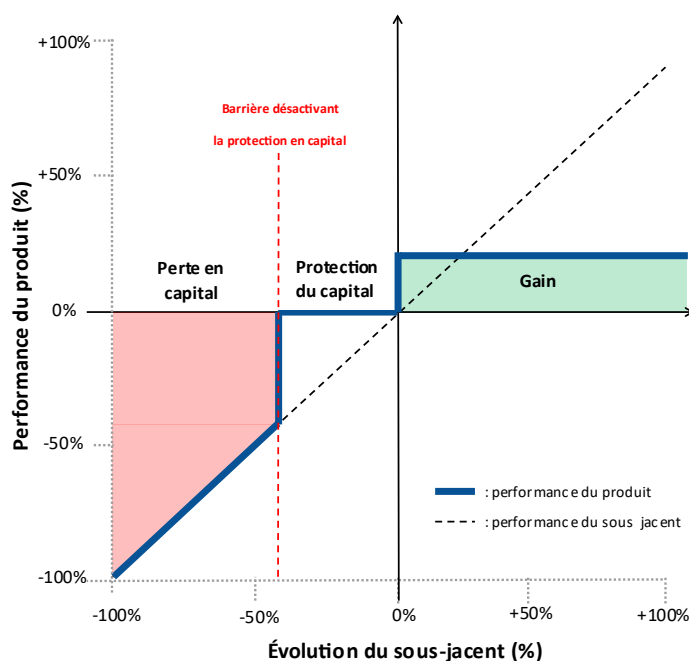
- **Distribution de coupons** : versement périodique ou ponctuel d'un coupon, souvent conditionné par le comportement du sous-jacent.

---

La combinaison coupon / protection conditionnelle / remboursement anticipé, rencontrée dans une majorité de produits, contribue à créer **un profil de risque complexe et asymétrique : les gains sont plafonnés tandis que les pertes peuvent être totales.**

---

Le schéma ci-dessous illustre un produit prévoyant la distribution d'un coupon si le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal à son niveau initialement constaté et une protection de 100 % du capital tant que le sous-jacent ne franchit pas un certain niveau, dit niveau de barrière désactivant.



À l'échéance, le produit présente un risque de perte en capital :

- Tant que l'indice sous-jacent n'a pas franchi le niveau prédéterminé, l'épargnant reçoit son capital initial (hors frais de l'enveloppe), ce qui le protège contre une baisse modérée de l'indice.
- En dessous de ce niveau, l'investisseur subit une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice depuis le lancement du produit. Cette perte peut être totale.

Critères pouvant accroître le risque et la complexité des produits :

- Décrément : certains produits reposent sur des indices dits « à décrétement », dont la performance est diminuée forfaitairement. Ils sont construits à partir d'un indice avec dividendes réinvestis, auquel est retranché un montant en pourcentage ou en points, de telle sorte que l'émetteur se couvre contre le risque de variation du dividende en le transférant à l'épargnant. **Ces mécanismes peuvent avoir un impact significatif sur la performance finale du produit et complexifier la comparaison avec les indices boursiers traditionnels connus du grand public.**

- Sous-jacent : Les risques peuvent également être accrus lorsque les produits sont exposés à un nombre limité de sous-jacents ou à un sous-jacent unique (par exemple le cours d'une seule action), dont la volatilité, et donc le risque de variation négative entraînant une perte en capital sur le produit structuré, peut être sensiblement plus élevée que celle d'indices diversifiés.

Compte tenu de la complexité de ces produits et des risques spécifiques qu'ils peuvent comporter pour les investisseurs particuliers, le Pôle commun de l'ACPR et de l'AMF attire l'attention des investisseurs particuliers sur **plusieurs points de vigilance** :

- **Les produits structurés sont des instruments complexes dont le rendement et la protection éventuelle du capital dépendent de conditions pouvant être difficiles à appréhender pour les investisseurs particuliers.**
- **Selon l'évolution des marchés et la situation de l'émetteur, l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale du capital investi. Les produits structurés ne doivent pas être assimilés à des placements sans risque.**
- **Un investisseur particulier ne devrait pas investir dans un produit structuré s'il n'est pas en mesure d'en comprendre le fonctionnement, les conditions de performance et les risques de perte. Dans ce cadre, le rôle du distributeur apparaît essentiel pour vérifier que le client comprend les risques auxquels il est exposé et, dans le cadre du conseil qu'il fournit, que le produit correspond à la tolérance aux risques et aux objectifs de l'investisseur ou de l'assuré.**